

CONDITIONS TARIFAIRES

DOMAINES	Certification initiale (Examen théorique + examen pratique)	Renouvellement (Surveillance documentaire + examen pratique)	Surveillance 1ère année en initiale	Surveillance entre la 2ème et la 6ème année	Condition de règlement
Amiante sans mention	250 € HT par domaine	420 € HT par domaine	170 € HT par domaine	170 € HT par domaine	Règlement par chèque(s) ou par virement avant passage de l'examen ou de la surveillance documentaire (Possibilité de paiement 3 fois sans frais à régler avant la date de passage de la certification ou de la surveillance documentaire)
Amiante mention					
Energie sans mention					
Energie mention					
Électricité					
Gaz					
Plomb sans mention					
Termites					
Termites DROM					

CSOG/CSO	Tarifs	Conditions de règlement
CSO Global (tout domaine)	1 domaine : 700 € HT* 2 domaines : 900 € HT* 3 domaines : 1050 € HT* 4 domaines : 1200 € HT* 5 domaines : 1350 € HT* 6 domaines : 1400 € HT* (CSOG effectué dans un périmètre de 20 kms par rapport au 1 ^{er} bien et dans la limite de 2 biens différents)**	Le règlement doit être effectué avant le rendez-vous du contrôle sur ouvrage, par chèque ou virement (Possibilité de paiement en 3 fois sans frais avant la date du contrôle)
CSO (<u>concerne les cycles de 5 ans</u>) pour Gaz, Energie sans mention, Energie mention et Amiante mention	700 € HT* pour 1 domaine et 200 € HT* par domaine supplémentaire (CSO effectué dans un périmètre de 20 kms par rapport au 1 ^{er} bien)**	

**Tarifs applicables en métropole. Les îles et DROM feront l'objet d'un devis préalable*

***Au-delà de 20 kms et dans la limite de 50 kms de distance entre les biens, un supplément de 300 € sera facturé sur chaque CSO supplémentaire.*

Frais Annexes	Modalité	Conditions de règlement
Rattrapage des épreuves théoriques (à partir du 2^{ème} repassage, dans les 6 mois)	1er rattrapage gratuit selon disponibilité puis 90 HT par épreuve théorique	Règlement avant passage du rattrapage
Rattrapage des épreuves pratiques à partir du 2^{ème} repassage (dans les 6 mois)	1er rattrapage gratuit selon disponibilité puis 160€ HT par épreuve pratique	Règlement avant passage du rattrapage
Frais de déplanification sur présentation d'un justificatif (annulation à moins de 3 jours ouvrés de la date, ou retard aux épreuves ayant entraîné une replanification de celles-ci)	50 € HT par épreuve	Règlement de la facture avant replanification de l'examen
Frais d'absence ou non présentation à l'examen (sauf cas de force majeure et sans justificatif)	100 € HT par épreuve	Règlement de la facture avant replanification de l'examen
Surveillance : dès le deuxième envoi d'éléments correctifs incorrect, frais de re-correction complémentaire	80€ HT	Règlement à réception de la facture
Forfait de traitement d'une plainte justifiée, reçue par TechniCert à l'encontre d'un certifié	300€ HT	Règlement à réception de la facture
Contrôle sur ouvrage supplémentaire dans le cadre : <ul style="list-style-type: none"> - Du traitement d'une plainte justifiée concernant un certifié - A la suite d'une non validation d'une surveillance documentaire - A la suite d'une non validation d'un CSO/CSOG 	700€ HT par domaine et par site Les domaines supplémentaires seront facturés 200 € HT si effectué dans un périmètre de 20 Kms par rapport au 1 ^{er} bien	Règlement à réception de la facture
Forfait de transfert sortant	300 € HT / certifié	Règlement à réception de la facture
Surveillance réglementaire dans les 6 mois en cas de transfert entrant	GRATUIT	GRATUIT